



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU CENTRE HOSPITALIER HENRI EY**

DECISION N°2022/2013

OBJET : Délégation de signature à Madame Alice GUYONNET, Directrice du pôle médico-social

Le directeur par intérim,

VU la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif* au Directeur et aux membres du Directoire des Établissements Publics de Santé (section II – sous section I),

VU l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion du 28 septembre 2022, plaçant Monsieur Philippe VILLENEUVE en position de détachement, sur l'emploi fonctionnel de directeur du centre hospitalier intercommunal UNISANTE de Forbach à compter du 2 novembre 2022 ;

VU la décision n° 2022-DOS-091-DM du 17 octobre 2022 portant nomination de Monsieur Yvon LE TILLY, directeur adjoint au centre hospitalier de Chartres en qualité de directeur par intérim du centre hospitalier de Bonneval à compter du 1^{er} novembre 2022 ;

CONSIDERANT l'organigramme de l'établissement,

CONSIDÉRANT les nécessités de fonctionnement du service public hospitalier,

Signature des
mandataires

DÉCIDE :

Alice GUYONNET

Article 1

Cette décision annule et remplace la décision n° 2022/559.

Article 2

Délégation de signature est accordée à Madame Alice GUYONNET, Directrice du pôle médico-social, à l'effet de signer, tous les documents en lien avec le fonctionnement de l'EHPAD et USLD, ainsi que tous les documents concernant le domaine de compétence des services USF – FAM.

Fabien AUMEUNIER



Article 3

En cas d'absence déclarée ou d'empêchement de Madame Alice GUYONNET, Directrice du pôle médico-social, la délégation de signature sera exercée par Monsieur Fabien AUMEUNIER, Directeur de la Communication et des Systèmes d'Information.

Article 4

La délégation de signature ne peut s'exercer valablement que dans le strict respect des crédits disponibles et de la réglementation en vigueur.

Article 5

La présente décision prendra effet à compter du 1^{er} novembre 2022.

Fait à Bonneval
le 2 novembre 2022

Yvon LE TILLY



Directeur par intérim

Destinataires :

- Préfecture (recueil actes administratifs)
- Trésorerie Hospitalière
- DD28
- Madame GUYONNET
- Monsieur AUMEUNIER
- Direction des Ressources Humaines
- Direction des Ressources Humaines (dossiers)
- **Direction**